

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE LA MATANIE**  
**MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 6 février 2023 à 19 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents :           Monsieur Gérald Beaulieu, maire  
                                  Monsieur Denis Forest, conseiller au siège #1  
                                  Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2  
                                  Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3  
                                  Madame Kate St-Pierre, conseillère au siège #4  
                                  Monsieur Christian Chaumont, conseiller au siège #5

Est absente :             Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gérald Beaulieu. Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

---

1.     *Ouverture de la séance et constat du quorum*

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Le public est invité à écouter les enregistrements audio des délibérations et des prises de décisions qui seront disponibles dans les jours qui suivent la séance sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.municipalite.baiedessables.ca](http://www.municipalite.baiedessables.ca). Il est également possible d'assister en direct à la séance en ligne via l'application Zoom.

2.     *Adoption de l'ordre du jour*

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
  - 6.1. Demande commune d'aide financière au FRR pour la refonte des sites web municipaux
  - 6.2. Activité de formation pour le directeur général
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
  - 8.1. État de situation – Dossier de Monsieur Daniel Gamache (départ volontaire)
9. **Hygiène du milieu**
  - 9.1. Dépôt du bilan annuel 2022 de la qualité de l'eau potable
  - 9.2. Dépôt du rapport annuel 2022 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées
  - 9.3. Les Élevages JMS inc. – Service municipal pour la collecte des matières recyclables agricoles (plastiques)
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
  - 10.1. Halte municipale pour véhicules récréatifs au Centre communautaire Gabriel-Raymond (tarification)
  - 10.2. Demande d'aide financière au FAAC pour la réfection du quai
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
  - 11.1. Service de garderie municipale à l'école Assomption pour l'année scolaire 2023-2024
  - 11.2. Achat des modules pour la réfection des aires de jeux au Centre communautaire Gabriel-Raymond
  - 11.3. Cours de gym cerveau au Centre communautaire Gabriel-Raymond
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
14. Période de questions du public
15. Levée de la séance

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du projet d'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu d'adopter l'ordre du jour du 6 février 2023 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### 3. *Approbation du procès-verbal*

#### **2023-019      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 JANVIER 2023**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier dernier;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023 tel que remis par le greffier-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### 4. *Présentation et adoption des comptes*

#### **2023-020      APPROBATION DES COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2022**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 31 décembre 2022 (dernières factures);

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 décembre 2022 :

Liste des comptes à payer (incluant les paiements directs préautorisés)	7 796.49 \$
<b>Total des comptes</b>	<b>7 796.49 \$</b>

Le détail de cette liste est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **2023-021      APPROBATION DES COMPTES AU 31 JANVIER 2023**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 31 janvier 2023;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 janvier 2023 :

Liste des comptes à payer (incluant les paiements directs préautorisés)	117 230.86 \$
Liste des salaires nets payés (dépôts directs #501833 au #501859)	27 398.45 \$
<b>Total des comptes</b>	<b>144 629.31 \$</b>

Le détail de cette liste est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.*

Adam Coulombe

5. *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Aucune question n'a été soulevée.

6.1. *Demande commune d'aide financière au FRR pour la refonte des sites web municipaux*

**2023-022 DEMANDE COMMUNE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) POUR LA REFONTE DES SITES WEB MUNICIPAUX**

Considérant que le site Internet de la Municipalité de Baie-des-Sables a été conçu en 2012;

Considérant qu'une refonte est rendue nécessaire afin de faciliter la recherche d'information pour les internautes;

En conséquence, il est proposé par Madame Gabrielle Trigaux et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables manifeste son intérêt au projet de demande commune d'aide financière au Fonds Régions et Ruralité (FRR) pour la refonte des sites web municipaux.

Que copie de cette résolution soit transmise à la MRC de La Matanie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.2. *Activité de formation pour le directeur général*

**2023-023 ACTIVITÉ DE FORMATION POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Considérant le programme de perfectionnement offert par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'autoriser l'inscription du directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à l'activité de perfectionnement suivant :

- « **Accès aux documents détenus par un organisme municipal et protection des renseignements personnels** » offerte par l'ADMQ qui aura lieu à Matane le 10 mai 2023 au montant de 385 \$ plus les taxes;

Les frais de déplacement, si requis, seront payés par la municipalité conformément au *Règlement numéro 2022-02 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.1. *État de situation – Dossier de Monsieur Daniel Gamache (départ volontaire)*

**2023-024 CONSTATATION DU DÉPART VOLONTAIRE DE MONSIEUR DANIEL GAMACHE**

Considérant que Monsieur Daniel Gamache, employé de la municipalité à titre d'opérateur journalier, a demandé un congé sans solde pour la période du 11 septembre jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2022, lequel a été accordé par la direction générale;

Considérant que ce dernier ne s'est pas présenté au travail le lendemain tel que convenu, soit le 2 novembre 2022, ainsi que les jours suivants;

Considérant que le maire et le directeur général ont rencontré Monsieur Daniel Gamache le 14 novembre 2022 à 16h au bureau de la municipalité;

Considérant que Monsieur Daniel Gamache a soumis ses conditions (horaire et salaire) pour un retour au travail;

Considérant que le maire et le directeur général ont confirmé que la Municipalité de Baie-des-Sables n'était pas en mesure de répondre à ses demandes;

Considérant que Monsieur Daniel Gamache a été embauché à temps plein le 28 novembre 2022 par la Municipalité de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis pour combler l'équipe responsable des travaux de déneigement;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables constate le départ volontaire de Monsieur Daniel Gamache mettant ainsi fin à son lien d'emploi avec la municipalité et autorise le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à émettre un relevé d'emploi dans ce sens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *9.1. Dépôt du bilan annuel 2022 de la qualité de l'eau potable*

Le directeur général et greffier-trésorier a fait le dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour l'année 2022 tel que requis par l'article 53.3 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* et informe que les utilisateurs de cette eau peuvent se procurer une copie de ce bilan au bureau de la municipalité et sur le site Internet de la municipalité.

#### *9.2. Dépôt du rapport annuel 2022 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées*

Le directeur général et greffier-trésorier a fait le dépôt du rapport annuel des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées pour l'année 2022. Ce rapport est produit en vertu de l'article 13 du *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU)* et il doit être transmis au *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)* avant le 1<sup>er</sup> avril de chaque année.

#### *9.3. Les Élevages JMS inc. – Service municipal pour la collecte des matières recyclables agricoles (plastiques)*

### **2023-025      SERVICE MUNICIPAL POUR LA COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES**

Considérant la résolution #2022-085 relative à l'implantation d'une collecte municipale exclusivement pour les plastiques agricoles;

Considérant que Les Élevages JMS inc. demandent un 2<sup>e</sup> conteneur de 8 verges pour répondre à leur besoin;

En conséquence, il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu d'autoriser la location d'un 2<sup>e</sup> conteneur de 8 verges pour l'exploitant agricole situé au 466 4<sup>e</sup> Rang Est à Baie-des-Sables. Le coût de location unitaire mensuel du conteneur est de 80.12 \$ auprès de Matrec. Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à entreprendre toutes les démarches et à signer au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1. *Halte municipale pour véhicules récréatifs au Centre communautaire Gabriel-Raymond (tarification)*

**2023-026     HALTE MUNICIPALE POUR VÉHICULES RÉCRÉATIFS AU CENTRE COMMUNAUTAIRE GABRIEL-RAYMOND**

Considérant la résolution #2022-056 relative à l'implantation d'une halte municipale pour véhicules récréatifs au Centre communautaire Gabriel-Raymond;

Considérant la résolutions #2022-087 relative à l'établissement des règles de fonctionnement pour cette halte municipale;

Considérant que la nouvelle *Loi sur l'hébergement touristique* est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2022;

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règles de fonctionnement de la halte municipale afin de ne pas être assujettis à ce nouveau cadre légal;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu de remplacer le tarif de 40 \$ par nuitée par une contribution volontaire suggérée de 20 \$ par nuitée et/ou pour l'utilisation des services. Les autres modalités de la résolution #2022-087 continuent de s'appliquer. Les affiches sur les lieux seront modifiées en conséquence.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2. *Demande d'aide financière au FAAC pour la réfection du quai*

**2023-027     DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FAAC POUR LA RÉFECTION DU QUAI**

Considérant que le quai de Baie-des-Sables se détériore de manière importante au fil des ans;

Considérant que le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC) d'Infrastructure Canada pourrait permettre de financer en partie (40%) la réfection du quai;

Considérant que le quai de Baie-des-Sables protège un secteur important du village contre l'érosion et les aléas du Fleuve St-Laurent;

Considérant que l'estimation préliminaire actuelle du coût du projet est de 2 550 000 \$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu :

- d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à présenter au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables une demande d'aide financière dans le cadre du *Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC)* d'Infrastructure Canada pour le projet identifié dans le préambule de la présente résolution;
- de confirmer que la Municipalité de Baie-des-Sables a pris connaissance du guide du demandeur du FAAC et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;
- de trouver d'autres partenaires financiers afin de diminuer la contribution financière de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.1. *Service de garderie municipale à l'école Assomption pour l'année scolaire 2023-2024*

**2023-028     ADOPTION DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE GARDERIE MUNICIPALE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

Considérant que plusieurs parents s'interrogent lors de la période d'inscription des élèves à savoir si le service de garderie municipale sera en opération pour l'année scolaire 2023-2024;

Considérant que bien que le service soit toujours déficitaire, le conseil municipal souhaite maintenir en opération le service de garderie municipale à l'école Assomption pour l'année scolaire 2023-2024 dans le but de maintenir et d'attirer de jeunes familles sur le territoire de Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu de maintenir en opération le service de garderie municipale à l'école Assomption pour l'année scolaire 2023-2024 et d'adopter les règles de fonctionnement du service de garderie municipale pour l'année scolaire 2023-2024 telles que déposées et remises aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*11.2. Achat des modules pour la réfection des aires de jeux au Centre communautaire Gabriel-Raymond*

**2023-029 ACHAT DES MODULES POUR LA RÉFECTION DES AIRES DE JEUX AU CENTRE COMMUNAUTAIRE GABRIEL-RAYMOND**

Considérant les résolutions #2022-074 et #2022-171 relatives à la présentation de demandes d'aides financières pour la réfection des aires de jeux au Centre communautaire Gabriel-Raymond;

Considérant que Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent (anciennement URLS) a confirmé un financement de 7 000 \$ dans le cadre du *Programme pour des initiatives structurantes en loisir et en sport 2022-2023*;

Considérant que la MRC de La Matanie a confirmé un financement de 11 000 \$ dans le cadre du *Programme de développement des communautés – volet local 2021-2022 du Fonds régions et ruralité (FRR)*;

Considérant qu'une somme de 3 500 \$ a été accordé dans le cadre du *Fonds de visibilité Innergex 2022* pour ce projet;

Considérant que le coût révisé du projet est de 27 500 \$ en tenant compte des aides financières confirmées et de la contribution municipale de 6 000 \$;

Considérant que la date limite pour réaliser le projet est le 15 mai 2023 en vertu des modalités du *Programme pour des initiatives structurantes en loisir et en sport 2022-2023*;

Considérant les investissements prévus au programme triennal des immobilisations 2023-2025;

En conséquence, il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu :

- De mandater le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe et la coordonnatrice en loisir, Madame Marie-Eve Guay, dans la sélection des modules de jeux;
- D'autoriser l'achat de modules de jeux et de matériaux pour une dépense nette maximale de 27 500 \$;
- De mandater le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, à la réalisation des travaux (l'installation des modules de jeux et terrassement) sur le terrain du Centre communautaire-Gabriel-Raymond;
- De financer cette dépense d'investissement à même les aides financières mentionnées dans le préambule de la présente résolution et la contribution municipale à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*11.3. Cours de gym cerveau au Centre communautaire Gabriel-Raymond*

**2023-030      COURS DE GYM CERVEAU SUR LE TERRITOIRE DE LA MATANIE**

Considérant que le Centre de services scolaire des Monts-et-Marées mettra fin au printemps 2023 aux cours de Gym Cerveau sur tout le territoire de La Matanie;

Considérant que ces rencontres hebdomadaires permettent pour les aînés participants de développer la curiosité et la découverte, de retarder les pertes des capacités intellectuelles et de tiser le lien social;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables appuie la démarche de la MRC de La Matanie en vue de trouver une solution pour le maintien des cours de gym cerveau sur l'ensemble du territoire de La Matanie et cela, dès l'automne 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*12.      Suivi des dernières périodes de questions*

Aucune question n'avait été soulevée.

*13.      Divers*

*14.      Période de questions du public*

Le point suivant a été soulevé :

- Divergences de date dans la semaine de relâche entre le Centre de services scolaire des Phares et le Centre de services scolaire des Monts-et-Marées.

*15.      Levée de la séance*

**2023-031      LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Kate St-Pierre résolu de lever la séance à 19 h 34.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

\_\_\_\_\_  
Gérald Beaulieu  
Maire

\_\_\_\_\_  
Adam Coulombe  
Directeur général et greffier-trésorier

*Je, Gérald Beaulieu, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

\_\_\_\_\_  
Gérald Beaulieu, maire